

Des soins bien organisés

LA TENTE INFIRMERIE

Choisir de préférence une tente familiale de façon à pouvoir y tenir assis sans difficulté.
Cette tente doit se trouver au calme, à proximité de la tente de la maîtrise.
Elle doit contenir :

- une table basse (ce peut être une malle en métal)
- un lit pliant avec drap et couverture
- un petit siège
- un système d'éclairage le plus efficace possible (type grosse lampe torche à piles)
- la trousse de premiers soins bien rangée
- la mallette à médicaments fermée à clé
- les trousse de secours d'équipe
- un grand bidon d'eau (pour se laver), avec du savon
- une bassine propre
- un torchon pour s'essuyer les mains et un gros rouleau d'essuie-tout. une bouteille d'eau minérale
- un sac poubelle
- les fiches sanitaires des jeunes et des animateurs bien rangés
- le registre de soins avec un stylo à portée de la main, pour inscrire tous les soins

L'aménagement doit être fonctionnel, avec tout le matériel à portée de la main. Après chaque série de soins, la tente doit être nettoyée et rangée.

C'est le domaine de l'assistant sanitaire.

Elle ne doit pas servir à autre chose qu'à assurer les soins.

Seuls ont le droit d'y entrer ceux qui viennent se faire soigner, les membres de la maîtrise et les éventuels responsables santé de chaque équipe, à l'invitation de l'assistant sanitaire...

L'ORGANISATION DES SOINS

1. Soins quotidiens

Tout n'est pas urgent. C'est important et éducatif de bien « cadrer » la demande de soins.
Pour ne pas passer la journée à l'infirmerie, essayer de donner des horaires d'ouverture très limités, par exemple de 19h à 19h30 avant le dîner. Si des soins doivent être pratiqués deux fois par jour, faire venir les jeunes concernés à une heure fixe le matin (8h à 8h15, par exemple).
Comme il n'est possible de soigner qu'un jeune à la fois, chacun est vu individuellement. Les autres attendent dehors au calme. On se déchausse à l'entrée.

Avant chaque soin l'assistant sanitaire

- **se laver les mains** avec soin,
- **relira la fiche sanitaire** du jeune concerné pour ne pas risquer d'omettre un renseignement important ou une allergie.
- **pourra se faire assister** de l'éventuel responsable santé de l'équipe du jeune soigné (lui aussi se lavera les mains).

Chaque soin sera noté sur le registre de soins très précisément.

2. Soins d'urgence au camp

Lorsqu'un jeune se blesse au camp, la règle des heures d'ouverture ne s'applique pas, bien sûr. Par contre la règle " Les jeunes ne doivent en aucun cas accéder seuls à la tente infirmerie", reste de rigueur.

3. Le registre de soins

L'assistant sanitaire a une mission claire: « tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs, et notamment les traitements médicamenteux. » (Arrêté du 20 février 2003). A cette fin, un registre de soins est disponible à la Boutique des Scouts et Guides de France, référence 101409, au prix de 4.50 euros.

Il permet de consigner tous les soins d'une année entière, de septembre au camp d'été. Il comporte trois parties :

- **La liste des participants:** enfants et membres de l'encadrement. Y sont mentionnées les coordonnées de chacun et aussi celles des personnes à joindre en cas d'urgence. Il est possible d'y reporter les renseignements figurant sur la fiche sanitaire de liaison.
- **Les traitements prescrits et les recommandations:** deux pages pour noter dans le détail les éventuels médicaments ou recommandations particulières, avec possibilité de les ventiler en fonction de l'horaire : bien utile en camp pour ne pas faire d'erreur.
- **Le registre des soins au quotidien:** six pages numérotées pour noter au jour le jour le motif et la nature de chaque soin pratiqué, et le nom de l'intervenant, obligatoire. Ce registre doit pouvoir être présenté en cas d'inspection, et il sera demandé en cas de problème...
- **En dernière page, un spécimen de registre de soins d'équipe,** à photocopier et à remettre au responsable sanitaire de chaque équipe: un petit outil pédagogique utile pour associer les jeunes eux-mêmes à la prise en charge des soins quotidiens...

4. Le recours aux professionnels de santé

Il est parfois nécessaire...

- **Avant le camp, se faire conseiller un médecin généraliste** à proximité et le contacter: l'informer de la présence du camp, lui signaler l'éventualité que l'on fasse appel à lui. Vérifier ses horaires d'ouverture et ses modalités d'intervention: sur rendez-vous ou sans? jusqu'à quelle heure? fait-il des visites sur place si c'est nécessaire? comment fonctionnent les services de garde locaux? ...
- **Suite à un problème de santé, joindre ce médecin** en expliquant précisément ce qui s'est passé, ce qui a été constaté et les soins éventuellement dispensés.
- **Si une consultation est nécessaire :**
Programmer le rendez-vous dès que possible pour être sûr d'être vu le jour-même. Apporter la fiche sanitaire du jeune et de quoi régler la consultation. Une feuille de soins sera remise avec l'ordonnance. Régler également les médicaments sur le compte de l'unité. Au retour les parents lui rembourseront la totalité des frais en échange de la feuille de soins. Si les parents bénéficient de la CMU (Couverture Maladie Universelle), se munir d'une copie de l'attestation de sécurité sociale des parents pour éviter de devoir faire l'avance des frais.
- **En dehors des horaires de présence du généraliste correspondant,** composer le 15 et ne pas hésiter à demander conseil au médecin régulateur si vous avez un doute. Il peut parfois être nécessaire de se déplacer dans un service d'urgence mais le faire avec bon sens est une attitude saine, citoyenne...et qui fera gagner du temps à tout le monde !